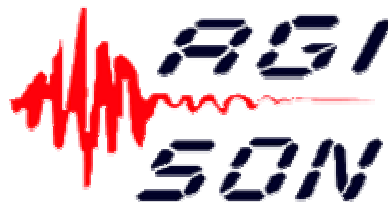


Bilan de l'application du décret du 15 décembre 1998

Sophie Le Canu – 4 octobre 2006 – Arcachon



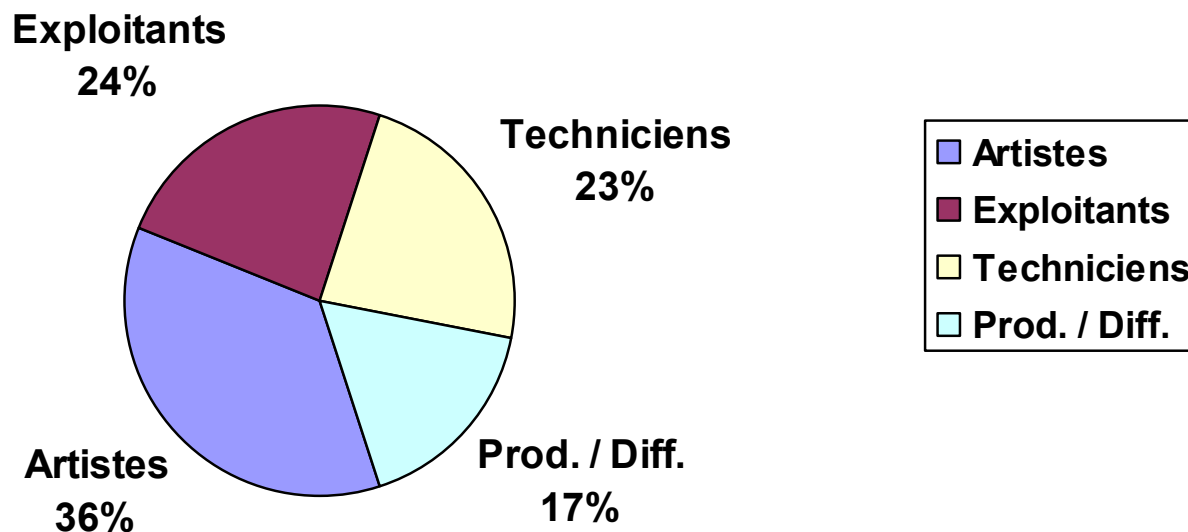
Le Questionnaire

4 types de questionnaire :

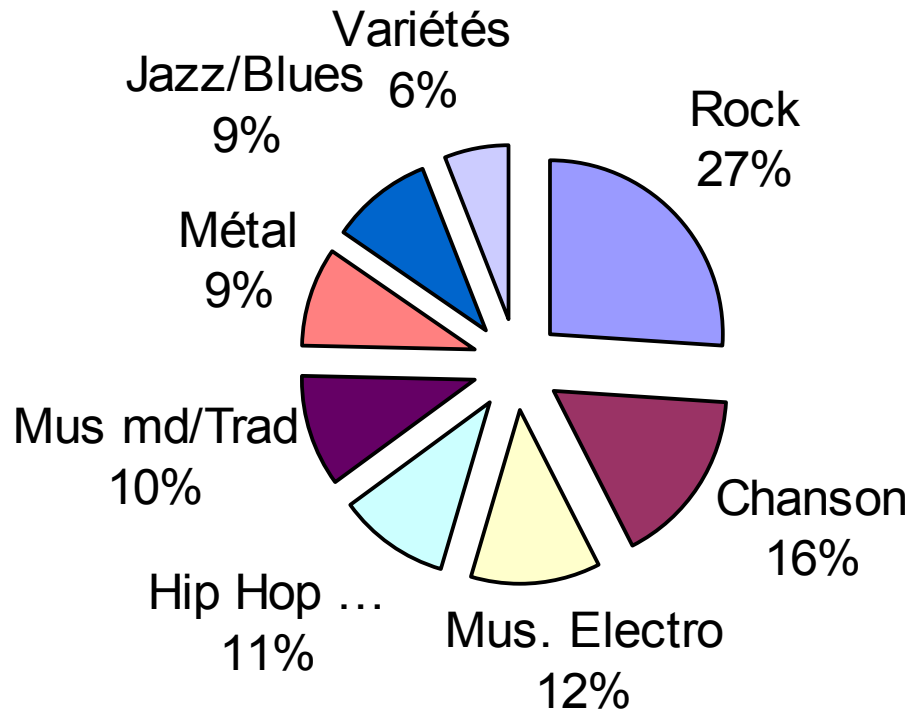
- Pour les exploitants de lieux
- Pour les producteurs et diffuseurs
- Pour les techniciens
- Pour les artistes

Les répondants

Répartition des répondants par profession



Répartition des répondants par style de musique



Une prise de conscience des professionnels

- Développement des actions de prévention en direction des publics
- Développement des comportements de prévention chez les techniciens et musiciens
- Généralisation de la mesure des volumes sonores
- Baisse des niveaux sonores

Une incompréhension du décret

- Confusion entre le niveau sonore autorisé et le niveau sonore intérieur réclamé par l'étude d'impact
- Mauvaise compréhension des obligations légales fixées par la réglementation
- Pose d'un limiteur de pression acoustique alors que l'étude d'impact ne le préconisait pas
- La gestion sonore comme source de tensions entre les professionnels

Les difficultés d'application du décret

- **Afin de se mettre aux normes, les lieux ont plusieurs solutions :**
 - les travaux d'isolation
 - la pose d'un limiteur de pression acoustique
 - Le changement du système de sonorisation

MAIS

- **Le limiteur déclenche souvent des plaintes :**
 - des artistes (pour 70 % des lieux)
 - du public (pour 47 % des lieux)
- **Ces mesures ont un coût et ne sont pas forcément accessibles à tous les lieux**
- **Les plaintes des riverains ne sont pas déclenchées uniquement par la musique mais aussi par la sortie du public**

En conséquence :

- 31 % des lieux et 12 % des producteurs et diffuseurs déclarent avoir réduit ou supprimé certains styles de leur programmation
 - Styles majoritairement concernés : le rock, le métal, techno, dub, hip-hop...
- Parfois, les difficultés rencontrées par un lieu pour appliquer le décret ont entraîné sa fermeture

Conclusion

- **Une de prise de conscience certaine**
 - Une baisse du son en concert
 - L'amélioration de la sonorisation
 - Développement de la prévention
- **Une limite à la diversité musicale et à la survie des petits lieux**
 - Réduction voir disparition de certains styles (rock, métal ...) dans les programmations
 - Changement d'activité ou fermetures d'établissements dans l'impossibilité de s'adapter